

ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE – IDENTIFICATION

Il est exposé au conseil municipal,

Dans le cadre de la démarche d'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables issue de l'article 15 de la loi n°2023-1758 du 10 mars 2023,

Il est présenté au conseil municipal le document établi permettant d'identifier les zones comme étant propices au développement d'énergies renouvelables

Il est proposé au conseil municipal :

- D'identifier les zones énumérées dans le document présenté,
- De communiquer ces zones d'accélération à l'EPCI et au SCOT,
- De proposer ces zones d'accélération des énergies renouvelables au référent préfectoral.

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

DUREE HEBDOMADAIRE AGENTS D'ANIMATION ET POLYVALENT – MODIFICATION

Il est rappelé au conseil municipal que lors de la commission personnel du 13 novembre 2023, un avis favorable a été émis pour les modifications de la durée hebdomadaire de travail des agents suivants :

L'agent d'animation, titulaire, passera de 13.33/35^{ème} à 14.90/35^{ème}

L'agent polyvalent, contractuel, passera de 5.48/35^{ème} à 8.62/35^{ème}.

Ces modifications de durée dépassant les 10%, il a été nécessaire de les présenter au Comité Social Territorial du CDG76 pour avis avant délibération au conseil municipal.

Un avis favorable a été émis en date du 29 janvier 2024 par le CST du CDG76.

Il est donc proposé au conseil municipal de modifier la durée hebdomadaire de travail des agents suivants :

L'agent d'animation, titulaire, passera de 13.33/35^{ème} à 14.90/35^{ème}

L'agent polyvalent, contractuel, passera de 5.48/35^{ème} à 8.62/35^{ème}

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

AVANCEMENT DE GRADE (MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS) - MODIFICATION

Il est rappelé au Conseil Municipal que 2 agents peuvent prétendre à l'avancement de grade : 2 agents au grade d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe passeront au grade d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe.

Afin de procéder à ces changements de grade, une délibération a été prise en date du 29 novembre 2023 pour mettre à jour le tableau des emplois en supprimant les 2 postes actuels et en créant 2 nouveaux postes.

Cependant, des événements sont intervenus depuis et notamment :

1^{er} agent : Demande de départ à la retraite.

2^{ème} agent : l'augmentation de sa durée hebdomadaire de travail

C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal de modifier la délibération prise le 29 novembre 2023 comme suit :

- En annulant l'avancement de grade du 1^{er} agent d'animation faisant valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} avril 2024,
- En modifiant la durée hebdomadaire de travail du 2^{ème} agent d'animation concerné par l'avancement de grade.

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

RECRUTEMENT AGENTS CONTRACTUELS REMPLACANTS - AUTORISATION

Il est exposé au conseil municipal :

Un agent au grade d'ATSEM principal 1^{ère} classe est en arrêt de congé maladie depuis le 1^{er} mars 2024. L'article L.332-13 du Code Général de la fonction publique prévoit la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement d'agents publics territoriaux (fonctionnaires et agents contractuels) en cas d'absence au titre d'un congé régulièrement accordé en application du Code Général de la fonction publique et notamment les congés de maladies ordinaire, longue et grave, longue durée...

Pour cela, une délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels remplaçants est nécessaire.

Il est donc proposé au conseil municipal de délibérer dans ce sens.

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET RELEVANT DE LA CATEGORIE C – CREATION

La Commission personnel s'est réunie le 07 mars dernier afin d'étudier les différents remplacements à prévoir présentés ci-dessous :

- Un agent au grade d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe, fait valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} avril 2024.
- Un agent au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, affectée au ménage des locaux scolaires et de la Mairie demande une mise en disponibilité pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juin 2024.

Après discussion, la commission personnel propose au conseil municipal :

- De créer un emploi permanent à temps non complet, à raison de 29h hebdomadaire, annualisé 22.74/35^{ème}, au grade d'adjoint d'animation territorial, à compter du 1^{er} avril 2024, pour remplacer l'agent qui fait valoir ses droits à la retraite.

- De créer un emploi permanent à temps non complet, à raison de 23.13/35^{ème}, au grade d'adjoint technique territorial, à compter du 1^{er} juin 2024 et d'autoriser Mr le Maire à recruter un contractuel, pour remplacer l'agent qui demande une mise en disponibilité d'un an.

➤ ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTIONS DIVERSES

Local éphémère : La commission PMR se réunit le 19 mars prochain pour donner leur avis sur la demande de Permis de construire.

Comité des Fêtes : M. Le Maire informe le conseil municipal du changement de Président : Mme Agnès LEMAIRE remplace M. Patrick BOBEE.

Trompettiste : Propose ses services pour diverses animations : Cérémonies 8 mai, 11 novembre..... Montant par prestation : 70.00 €.

Rétrocession parking caserne : le bornage du parking est prévu le 14 mars 2024.

Maintenance points lumineux sur voies départementales : Une convention va être signée avec la communauté urbaine. Elle concerne les charges prévisibles de maintenance pour les points lumineux implantés sur les voies départementales au titre de l'année 2024.

SACEM : M. Le Maire rappelle au conseil municipal qu'une déclaration doit être faite à la SACEM pour chaque manifestation avec musique en fond sonore. La SACEM propose un forfait annuel à partir de 85 € H.T afin d'éviter une déclaration à chaque manifestation. Des renseignements complémentaires seront demandés à la SACEM avant de prendre une décision sur cette proposition.

Journée du 10 mai 2024 : Il est proposé au conseil municipal d'accorder la journée du 10 mai 2024 aux agents communaux qui travailleront ce jour-là. Cette proposition est accordée.

Bailleur ALCEANE : Demande à la commune le versement de la subvention accordée.

Fonds Barnier : La demande auprès des services de la Préfecture est faite.

PLU : L'enquête publique s'est terminée ce jour. Le commissaire enquêteur va établir son rapport. Le PLU est présenté avec les modifications demandées, notamment la suppression de la zone sud de l'O.A.P

Avant approbation, il pourrait être proposé de présenter le PLU soit :

- En gardant la zone nord de l'O.A.P
- En retirant la totalité de l'O.A.P
- En présentant l'O.A.P complet, au risque une nouvelle fois d'être refusé par la D.D.T.M)

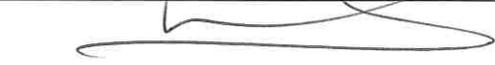
Projet rénovation église : Une subvention a été accordée pour le diagnostic complet de l'église au vu du projet de restauration de celle-ci.

Dans le cadre du diagnostic, il est proposé à la commune de réaliser un relevé photogrammétrique par drone. Montant du devis 3 600.00 € T.T.C. Après discussion, M. Le Maire est autorisé à signer le devis.

L'Esprit de Taxus :

M. le Maire fait un point sur la 1^{ère} semaine du festival qui se déroule jusqu'au 31 mars.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 30

NOM et Prénom	SIGNATURE
BASILLE Frédéric, Maire	
LORAY Alain, 1^{er} Adjoint	
CREVEL Catherine, 2^{ème} Adjoint	
BOSTYN Patrick, 3^{ème} Adjoint	
VARGUES Pierre	ABSENT
RICOUARD Sylvain	
BOBEE Véronique	
TORRES-MEDIANERO Patricia	
CAVELLIER Caroline	
CUISSINAT Frédéric	ABSENT
JONQUAY Virginie	
FRANGEUL Fabrice	
LEONARD Laurent	
SAVARY Stéphanie nommée secrétaire de séance	
LE MOAL-LEVASSEUR Laurence ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie SAVARY	